

**Déclaration de la FNEC FP-FO**

La FNEC FP-FO, avec sa confédération, réaffirme que le combat pour l'abrogation de la réforme des retraites n'est pas terminé. La colère demeure intacte. Pour la quatorzième journée de mobilisation, plus de 900.000 manifestants ont défilé le 6 juin sur tout le territoire, à l'appel de toutes les organisations syndicales et de jeunesse. Cinq mois après le lancement de la mobilisation, celle-ci reste d'un niveau élevé, toujours forte du soutien de l'immense majorité de la population. Même si la loi est promulguée, elle ne doit pas être appliquée et doit être abrogée. FO condamne la surdité et le mépris du Gouvernement face à la colère légitime des travailleurs portée par les organisations syndicales alors que l'immense majorité de la population rejette la réforme. Elle refuse toute repression à l'encontre des manifestants ou de militants syndicaux. Dans ce contexte de contestation qui perdure sur les retraites, la confédération FO refuse de participer à la rencontre multilatérale (avec patronat et syndicats) proposée par l'Elysée. "La Confédération ne participera pas à cette opération de communication. FO n'ira pas écouter la messe à l'Elysée"

Toujours dans ce contexte de mobilisations, le Président Macron et le ministre de l'Education nationale ont annoncé de nouvelles attaques avec l'acte 2 de l'Ecole inclusive. La fusion des AESH et AED avec la création d'un métier « d'accompagnant à la réussite éducative », l'accélération de la fermeture des structures spécialisées et des postes qui y sont rattachés, le développement de l'inclusion scolaire systématique en transformant les enseignants spécialisés en personnels ressources... La FNEC-FP-FO, la CGT éducation, la FSU, le SNALC, le SNCL-FAEN et SUD éducation ont appelé les AED et les AESH à une nouvelle journée de grève ce mardi 13 juin et à se rassembler à 14h30 pour gagner un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL.

A Wallis et Futuna, depuis plus de 5 semaines, la grève est reconduite dans l'enseignement du premier degré, à l'appel du syndicat Force Ouvrière, pour obtenir notamment l'alignement de la grille salariale des professeurs des écoles sur ceux de la métropole. Face à la généralisation du conflit à d'autres agents de la Fonction publique, le ministère de l'Education nationale est enfin sorti de son silence et a ouvert une négociation. Mais les premières réponses apportées sont loin d'être satisfaisantes, pour ne pas dire méprisantes. Les grévistes dénoncent la situation dérogatoire pratiquée localement, mettant en évidence une discrimination systémique qu'il faut faire cesser impérativement. La FNEC FP-FO, avec sa Confédération, apporte tout son soutien à cette mobilisation et exige la satisfaction de leurs revendications.

La FNEC FP-FO, avec les organisations FSU, Unsa Education, SGEN-CFDT, Snalc et SUD éducation affirment : « Réforme des retraites, « Pacte écoles, collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels » : c'est toujours NON ! ». La grève du 6 juin et les rassemblements du 31 mai, jour où le ministère a fait le choix de refuser de mettre au vote les textes Pacte en attestent. Les organisations syndicales revendiquent « *de véritables augmentations salariales en particulier par l'augmentation du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation.* »

La FNEC FP-FO refuse ce nouveau passage en force et cette obstination à vouloir imposer le « pacte » qui institue des blocs de missions supplémentaires attentatoires au Statut en instaurant un management digne d'entreprises privées. Pour la FNEC FP-FO, le « pacte », c'est à la fois une nouvelle attaque contre le Statut général et la grille de rémunération des fonctionnaires, c'est aussi, avec son pendant le « CNR » et ses projets locaux de « l'Ecole faisons la ensemble », l'explosion du cadre national de l'Ecole. Le « pacte » remet en cause les différents corps enseignants et leurs spécificités et vise à créer une hiérarchie intermédiaire, qui individualise les salaires et la carrière.

Le gouvernement prétend régler le problème du remplacement par les remplacements de courte durée tant chronophages qu'inutiles et inapplicables, en remettant à l'ordre du jour la surveillance des élèves par des AED devant des vidéos de cours, en envoyant les PE aux collèges en supprimant la technologie en 6<sup>ème</sup>. La FNEC FP-FO ne l'accepte pas et s'associe au vœu commun pour le refuser.

La FNEC FP-FO exige l'abandon du « pacte ». Elle exige l'arrêt des plus de 2000 suppressions de postes à la rentrée et la création des postes nécessaires, en particulier pour assurer tous les remplacements.

Alors que l'inflation prend tous les salariés à la gorge et que l'augmentation de 3,5% du point d'indice en juillet 2022 est plus qu'insuffisante, les annonces du ministre Guerini sur les salaires apparaissent comme une nouvelle marque de mépris : 1,5 % du point d'indice et une « prime de pouvoir d'achat » pour les plus bas salaires. Alors que l'inflation sur 2 ans est à 10 %. Inacceptable ! La FNEC FP-FO revendique une augmentation immédiate des salaires a minima à hauteur de l'inflation (10% du point d'indice) et l'ouverture de négociation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu en 20 ans (25% du point d'indice).

Le ministre a publié les 23 et 25 mai 2023 deux circulaires : l'une devant organiser « la découverte des métiers au collège », et l'autre portant sur la création de « bureaux des entreprises » dans les lycées professionnels, et cela pour une application dès la prochaine rentrée. Suppressions de milliers d'heures de cours en collège à travers « les RDV avec le monde professionnel », découverte des métiers dès la 5ème en lien avec les bassins d'emplois, mise en place d'un « bureau des entreprises » au sein des LP à la main des entreprises, formations-formatage pour faire accepter l'alternance Ecole/Entreprise et, là encore, le « Pacte » comme outil de mise au pas des personnels pour imposer la réforme... Nous refusons cette Ecole territoriale subordonnée aux exigences du patronat, comme nous refusons la destruction des statuts et des missions spécifiques de chaque corps. Nous demandons le retrait de ces deux circulaires.

La mise au pas des personnels prend des proportions inouïes au sein de notre ministère. La FNEC FP-FO demande la levée de la sanction disciplinaire (suspension de 3 mois sans traitement) prononcée à l'encontre de notre collègue Franklin Nyamsi, professeur de philosophie dans l'académie de Normandie. Cette sanction suscite un grand émoi dans l'académie de Normandie et nationalement. La FNEC-FP-FO tient à rappeler que les professeurs de l'enseignement public sont des fonctionnaires d'État, et non les employés d'un gouvernement auquel ils devraient allégeance. Ils sont fonctionnaires d'un État républicain qui doit garantir à tous les citoyens, y compris aux enseignants, la liberté d'opinion et d'expression.

Le projet d'imposer le SNU sur le temps scolaire, notamment à travers des projets d'établissements, vise à mettre au pas les élèves en confiant de nouvelles missions aux personnels dans le cadre du « pacte enseignant » et en confisquant aux élèves 2 semaines de cours. Le rôle de l'Ecole n'est pas d'embrigader la jeunesse. Son rôle est d'instruire, de former des citoyens éclairés, de développer l'esprit critique, de permettre à tous d'acquérir des savoir et des qualifications. Comme le disent les organisations syndicales, de jeunesse et la FCPE, « Nos élèves ont besoin d'Ecole, pas de SNU ! » Elles exigent l'abandon de la généralisation du SNU et de son déploiement sur le temps scolaire et réclament dans l'immédiat le basculement de l'enveloppe budgétaire du SNU dans l'Education nationale, à la Jeunesse et aux Sports.

## Compte rendu du Conseil Supérieur de l'Éducation du 15 juin 2023

• **Vœu inter organisation demandant l'abandon de la généralisation du SNU et de son déploiement sur le temps scolaire**

**Pour : 60 (FO, FSU, UNSA, CGT, CFDT, SNALC, Solidaires, FCPE, PEEP...)**

**Contre : 0**

**Abstention : 3 (MEDEF, SPELC, UNAF)**

**NPPV : 2 (APEL)**

### **Texte 1 : La stratégie du numérique pour l'éducation**

FO ne peut être que d'accord avec les objectifs affichés « développer la citoyenneté et les compétences numériques », « permettre aux élèves de développer des citoyens éclairés à l'ère numérique ».

En revanche elle ne partage nullement les constats effectués. Pour elle, la numérisation des copies du baccalauréat n'est pas aujourd'hui un véritable succès. Elle conteste ensuite les méthodes recommandées : renforcement du pouvoir des collectivités, des entreprises commerciales, du pilotage et des évaluations au mépris de la laïcité et de la liberté pédagogique des personnels.

Elle dénonce le caractère symétrique des ENT la hiérarchie dispose des droits d'administrateurs et peut avoir en permanence un regard sur l'activité numérique des personnels : surveillance des cahiers de textes, des messages envoyés et reçus, des métadonnées utilisées...

La crise sanitaire a été l'occasion de mettre en place des « brigades de remplacement numérique » pour pallier le manque de TZR comme dans l'académie de Nancy-Metz.

Le numérique n'est pas une réponse au sous-recrutement de professeurs.

**Pour : 13 (MEDEF, SNPDEN-UNSA, PEEP)**

**Contre 26 (FO, FSU, SNALC, CGT, Solidaires)**

**Abstention : 10 (SE-UNSA, SNEC-CFTC)**

**NPPV : 14 (CFDT, FCPE)**

### **Textes 2 et 3 : Projet de décret relatif au versement d'une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel et projet d'arrêté déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel**

Pour FO ces textes soulèvent de nombreuses questions

- Premier point : Les modalités de versement vont rendre parfois bien difficile le fait que l'argent aille vraiment au jeune. En effet, les élèves majeurs donneront leurs coordonnées bancaires, or de nombreux lycéens majeurs n'ont pas encore de compte bancaire, ils devront donc ouvrir un compte ce qui pour certains va être bien compliqué en fonction de leur situation sociale. Pour les élèves mineurs ou sous tutelle, c'est le représentant légal qui détermine le compte bancaire destinataire, qui sera le sien ou celui du jeune. Ce qui n'est pas sans poser problème puisque le jeune n'aura pas la possibilité de toucher cet argent directement.

- Deuxième point : La gratification étant donc « gratuite » pour les entreprises, nous alertons sur les risques de concurrence entre apprentis et élèves gratifiés.

- Troisième point : On s'interroge aussi sur les risques de surcharge de travail des personnels, des enseignants qui auront à gérer les absences des élèves lors des PFMP car pour que « *le système d'information déclenche des états liquidatifs validés par les chefs d'établissements* », il faudra bien que des personnels, professeurs référents ou DDFPT rentrent toutes ces données pour chaque élève.

- Quatrième point : cette mesure fait partie intégrante d'un ensemble de propositions qui entre dans

le cadre de la contre-réforme des Lycées professionnels, ce que nous déplorons.

**Pour : 4 (APEL, MEDEF, PEEP, )**

**Contre : 41 (FSU, UNSA, SNALC, CGT, Solidaires, CFE-CGC ...)**

**Abstention : 20 (FO, CFDT, SNPDEN-UNSA, ... )**

**NPPV : 0**

**• Textes 4 et 5 : Projet de décret modifiant l'article D. 423-12 du code de l'éducation relatif au fonds académique de mutualisation des ressources de l'apprentissage et de la formation continue et projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 14 mai 2014 relatif aux fonds académiques de mutualisation des ressources de l'apprentissage et de la formation continue**

Ces projets de décrets relatifs au fonds académique de mutualisation des ressources de l'apprentissage et de la formation continue qui visent à en modifier le périmètre mettent à jour le supposé rôle des bureaux des entreprises induit par la réforme et là, nous avons un exemple précis et concret de la volonté de développer l'apprentissage dans les lycées professionnels.

En effet, il est écrit dans la note de présentation : « *le fonds de mutualisation élargie, dont le premier bénéficiaire sera le bureau des entreprises des lycées professionnels.* » Ce fameux BDE qui devrait être « *le véritable service commun au profit des publics scolaires, apprentis et stagiaires de la formation continue* ».

C'est une volonté clairement affichée de favoriser l'apprentissage dans les LP, FO rappelle son attachement à un enseignement professionnel sous statut scolaire, public et laïque au sein de l'École de la République.

**Pour : 4 (APPEL, MEDEF, PEEP)**

**Contre : 45 (FO, CGT, SNALC, CFDT, Solidaires, FCPE)**

**Abstention : 14 (UNSA**

**NPPV : 1 (SNEC-CFTC)**

**• Vœu inter organisation demandant le rétablissement d'une heure de technologie pour les classes de 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2023.**

**Pour : 52 (FO, FSU, UNSA, SNALC, CGT, CFDT, Solidaires, SNEC-CFTC, UNAF, FCPE, )**

**Contre : 0**

**Abstention : 7 (MEDEF, SNPTES-UNSA...)**

**PPV : 3 (APEL, PEEP)**

**• Texte 6 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 novembre 2015 fixant les programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)**

L'objet du texte est clairement énoncé dans les motifs du texte.

« *La mobilisation d'une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement en français et en mathématiques pour tous les élèves de sixième sera rendue possible par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme de sciences et technologie en sixième.* »

Or si les difficultés en français et en mathématiques sont difficilement contestables chez beaucoup d'élèves de 6<sup>ème</sup>, on voit mal comment 36 heures de cours permettront de combler 7 ans de lacunes. L'organisation en cycle prétend pouvoir combler les connaissances non acquises une année sur l'année suivante. Visiblement ce système ne fonctionne pas. Non seulement la suppression de la technologie n'apportera aucune solution au problème, mais elle constitue une attaque inacceptable contre les savoirs, les disciplines et le statut des personnels.

**Pour : 2 (APPEL)**

**Contre : 49 (FO, FSU, UNSA, SNALC, CFDT, SNEC-CFTC, FCPE...)**

**Abstention : 1 (PEEP)**

**NPPV : 0**

## Séance du CSE du 15 juin 2023 – Résultats des votes

Président de séance : M. Guillaume Odinet, directeur des affaires juridiques

Les résultats de certains votes ont fait l'objet de corrections minimales pour tenir compte des erreurs signalées pendant et après la séance.

### 00 – Vœu général inter-organisations :

*« Nos organisations demandent l'abandon de la généralisation du SNU et de son déploiement sur le temps scolaire. Elles réclament dans l'immédiat le basculement de l'enveloppe budgétaire du SNU dans l'Education nationale, à la Jeunesse et aux Sports. »*

**FAVORABLE**

1 - Pour	<b>60 Voix</b>
2 - Contre	<b>0 Voix</b>
3 - Abstention	<b>3 Voix</b>
4 - Refus de vote	<b>2 Voix</b>

A&I-UNSA	Pour
APEL	Refus de vote
CFDT	Pour
CFE-CGC	Pour
CGT	Pour
CGT-FO	Pour
FCPE	Pour
FEP-CFDT	Pour
FNEC-FP-FO	Pour
FSU	Pour
Les Lycéens !	Pour
MEDEF	Abstention
PEEP	Pour
Renouveau lycéen	Pour
SE-UNSA	Pour
SGEN-CFDT	Pour
SIEN-UNSA	Pour
SNALC	Pour
SNASUB-FSU	Pour
SNEC-CFTC	Pour
SNEP-FSU	Pour
SNES-FSU	Pour
SNESUP-FSU	Pour
SNIA-IPR-UNSA	Pour
SNPDEN-UNSA	Pour
SNPTES-UNSA	Pour
SNUIPP-FSU	Pour
SOLIDAIRES	Pour
SPELC	Abstention
SUD Education	Pour
UNAF	Abstention
UNSA-Education	Pour